



Séance du 03/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 412

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160824

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Musée d'Art et d'Industrie – convention avec la Cité du Design - Biennale Internationale Design
Saint-Etienne 2017

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 23/09/2016

Compte rendu affiché le : 04/10/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE)
Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER)
Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER)
M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

Absents :

Mme Marie-Hélène THOMAS

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 412

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 160824

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Musée d'Art et d'Industrie – convention avec la Cité du Design - Biennale Internationale Design Saint-Etienne 2017

□ **Rappel et Références :**

Le Musée d'Art et d'Industrie (MAI) est une institution emblématique de la Ville de Saint-Étienne dont l'image rayonne au-delà du territoire stéphanois, au niveau national et international. La richesse de ses collections et de ses expositions temporaires sont reconnues par les professionnels et les visiteurs. Le musée s'inscrit dans la dynamique design du territoire reliant les savoir-faire et la richesse du passé avec l'avenir.

□ **Motivation et Opportunité :**

La 10ème édition de la Biennale internationale Design Saint-Etienne 2017 (BID 2017) aura lieu du 9 mars au 9 avril 2017. Elle présentera un état des lieux et une grande expérimentation intitulés "Working Promesse" autour des mutations du travail.

Le MAI s'intéresse depuis plusieurs années à la société Thalès Angénieux installée à Saint-Héand (Saint-Etienne Métropole) et a réalisé interviews et collectes d'optiques qui font partie de ses collections, au titre du patrimoine artistique et industriel.

Fort de l'opportunité d'un partenariat scientifique avec la Société Thalès et de la thématique Working Promesse de la BID 2017, le MAI a proposé de réaliser une exposition sur les innovations apportées par cette entreprise.

□ **Contenu :**

Le MAI et la Cité du Design s'associent pour réaliser une exposition intitulée « Zoom sur Angénieux – 1907-2017, une entreprise d'optique au service du cinéma » dans la programmation "in" de la BID 2017.

La présente convention fixe le cadre de cette collaboration.

Le MAI est en charge de :

- le commissariat et le contenu de l'Exposition ;
- les conditions d'accueil du public, d'ouverture et de fermeture ; la prise en charge du gardiennage et de la sécurité incendie et humaine ; (Horaire d'ouverture 10h à 19h tous les jours sur les 32 jours de la Biennale Internationale Design Saint-Étienne),
- suivi des opérations de montage et démontage de l'exposition, en lien avec le scénographe,
- la participations aux coûts de création de l'exposition, selon les disposition financières définies ci-après,
- l'aménagement de l'espace (cloison, éclairage, etc.);
- la fourniture, construction et démontage de l'exposition
- le transport aller-retour des o uvres ;
- les constats d'état d'arrivée et de départ des o uvres ;
- des éléments de l'Exposition suivants : l'assurance des o uvres « tous risque en clou à clou » ainsi que de la responsabilité civile de l'exposition ; des rencontres cinématographiques en partenariat principal avec la Cité du Design et de la communication et les relations presse de l'exposition après la Biennale Internationale Design Saint-Étienne,

La Cité du Design est en charge de :

- le commissariat général de la Biennale Internationale design Saint-Etienne,
- la conception de la scénographie de l'exposition, en lien avec le Musée d'Art et d'Industrie,
- la communication et les relations presse de l'Exposition en tant qu'exposition Biennale Internationale design Saint-Étienne,
- la valorisation de l'exposition dans le cadre de la Biennale Internationale design Saint-Étienne,
- la production et la mise en place de la signalétique.

La Cité du Design favorisera, en lien avec la Ville de Saint-Étienne, les opportunités de valorisation de l'exposition ultérieure à la Biennale Internationale design Saint-Étienne,

Le MAI présentera l'exposition au public pendant la BID 2017 et jusqu'à fin octobre 2017.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 13 680 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	13 680 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention citée en annexe de la présente délibération,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

BP 2016 - chapitre 011 -
article 62 88

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Marc CHASSAUBENE